



Janvier 2024

l'info retraité

Bulletin d'information du syndicat multiprofessionnel
des Retraités CGT du bassin de vie Roussillonnais

N° 106



Camarade bonjour à toutes et à tous

2023 est derrière nous, année terrible, réchauffement climatique, attentats, guerres, crises humanitaires, feux de forêts, inondations, la réforme des retraites à 64 ans, loi immigration loi scélérate, inflation et vie chère, menaces sur notre retraite AGIRC ARRCO. Macron ne nous aura pas épargné, sans compter les 49.3 à répétition bâillonnant la démocratie, la voix de nos député(e)s élu(e) par le peuple. Nous avons beaucoup arpenté les rues, y compris avec de la neige, des gros défilés à la hauteur de notre colère. Nous avons bloqué les ponts, les entrées de nos boîtes, mais les 49.3 de Borne ont eu raison de nous. Mais une chose est sûre avec notre détermination et notre force nous avons entraîné avec nous une certaine population qui pour la première fois manifestait.

2024 est devant nous, aussi nous vous souhaitons une belle année, de bonheur, de partage, d'amitié, de solidarité, la paix pour tous et comme nous ne sommes pas très récents la santé, car les Centres de Santé Publics ne sont toujours pas là. Macron a annoncé ses réformes pour 2024 et les défis seront nombreux pour contrer sa politique, pour bâtir ensemble, le monde meilleur de demain. Soyons aux rendez-vous !

Le 19 décembre a été votée par la droite, l'extrême droite et 189 députés macronistes cette loi scélérate : « Loi Immigration de Darmanin » Loi anti républicaine, loi la plus xénophobe jamais votée depuis 1945 ! Un projet de société, réactionnaire.

En 2017 Macron assurait : « **Nous devons défendre nos valeurs face aux partis d'extrême droite** ». En 2022 face à ceux et celles qui l'avaient réélu pour faire barrage au Front National « **Ce vote m'oblige** » ! Et ce jour 19 décembre 2023 il a renoncé, il a renoncé à toutes ses promesses, aux valeurs républicaines, il s'est défaussé devant l'électorat ! Car ce texte, est le pur produit de la droite et l'extrême droite.

Voici les grandes lignes de la loi Darmanin, applaudie à tout rompre dans l'hémicycle par Ciotti et Darmanin hilares. Aucune décence !

Dans les métiers dits « en tension » (bâtiment, restauration...), les demandes de régularisation des travailleurs sans papiers

ayant travaillé dans ces métiers, au moins 12 mois au cours des 24 mois précédents, seront examinées par les préfets qui vérifieront, notamment auprès de leur employeur, la nature du travail, l'insertion sociale du demandeur, son respect des valeurs républicaines, etc. Le préfet a la possibilité de refuser la délivrance du titre même si toutes ces conditions sont réunies. Les travaux étudiants ou saisonniers sont exclus. En totale opposition avec les principes législatifs appliqués de longue date, l'automatisme du droit du sol est supprimée pour les enfants nés de deux parents étrangers. La suppression de l'Aide Médicale d'État ne figure plus dans le texte, mais Borne a néanmoins promis qu'une réforme du dispositif sera engagée en 2024. Avec cette loi, il ne fait pas bon non plus, demander l'asile dans notre pays : l'Office



français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), jusqu'ici plus ou moins indépendant, passe sous la coupe des préfets, avec la création des pôles territoriaux France Asile, auxquels sont adjoints les services de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). En cas de rejet de l'asile par l'OFPRA (75 % des demandes aujourd'hui), le recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile n'empêchera pas l'obligation de quitter le terri-

toire français ! Autant dire que les décisions administratives, arbitraires ou non, seront quasi-impossibles à contester. D'autant que la Cour Nationale du Droit d'Asile ne comportera plus qu'un seul juge (au lieu de trois), éjectant au passage le juge assesseur nommé par le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Entre autres mesures : conditionnement de certaines aides sociales (allocations familiales, aides au logement) à cinq ans de séjour régulier, durcissement des conditions du regroupement familial, rétablissement du délit de séjour irrégulier, supprimé en 2012, obligation pour les étudiants étrangers de payer une caution.

Certaines de ces mesures sont contraires aux Droits de l'Homme. Le Droit du Sol institué en 1889 n'a même pas changé sous Vichy, dit Patrick Weil, spécialiste des droits des immigrés. Chirac y avait renoncé, Macron et Darmanin l'ont fait !

Après avoir lu votre journal, faites-le circuler à vos proches, amis, voisins, etc...



Revalorisation des retraites et pensions

Une revendication majeure pour l'UCR-CGT !

Le niveau de vie des retraités lié à la nécessité de revaloriser significativement l'ensemble des retraites et pensions est une préoccupation majeure pour une part importante des retraité-es.

La consultation menée par l'UCR-CGT sur le thème « **De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ?** » confirme qu'une majorité de retraité-es n'est plus en mesure de s'en sortir et est donc contrainte de faire des choix dans ses dépenses (alimentation, énergie, logement, santé, transports, ...).

En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraité-es ont des pensions en dessous du SMIC (soit moins de 1747 € bruts mensuel) et 1,4 million sont considéré-es comme pauvres. Le taux de pauvreté des retraité-es est en constante augmentation depuis des années et la hausse de l'inflation depuis 2021 les impactent plus particulièrement.

Les mesures prises ces dernières années par les gouvernements successifs, notamment depuis 2007, et le patronat n'ont fait qu'accroître la dégradation du montant des pensions et donc du niveau de vie des retraité-es.

L'insuffisance des revalorisations des retraites de base et des retraites complémentaires ces dernières années ont généré de nouvelles baisses de leurs revenus.

Notre revendication « **pas une retraite en dessous du SMIC CGT** » soit 2000 € bruts mensuels ainsi que celle exigeant le retour à l'indexation des retraites sur le salaire

moyen prend donc tout son sens pour permettre aux retraité-es de vivre dignement.

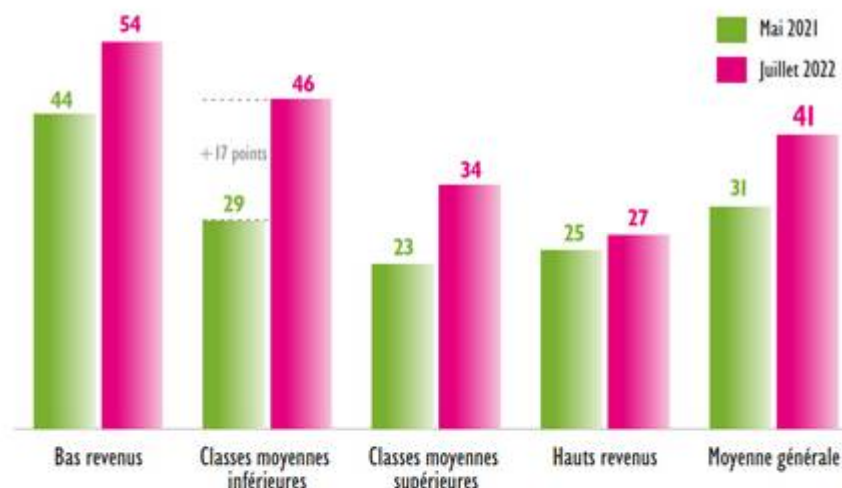
Pour y parvenir, l'UCR-CGT exige une revalorisation minimale immédiate des pensions de base et complémentaires de 10 %.

Des mesures doivent aussi être prises rapidement pour revaloriser les petites pensions pour atteindre un niveau se rapprochant du SMIC et parvenir au niveau du SMIC revendiqué par la CGT.

Les retraites de base doivent être augmentées de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 en application des dispositions du code de la sécurité sociale ce qui mettrait à niveau le montant des pensions par rapport à l'inflation en 2023 mesurée par l'indice INSEE. De fait, les retraité-es n'auront aucune revalorisation au titre de l'année 2024. Dès le début de l'année 2024, les pensions vont commencer à s'éroder. Il y a nécessité et urgence à développer des mobilisations dans les territoires et les professions en lien avec les actives pour contraindre gouvernement et patronat à augmenter significativement les retraites de base et complémentaires.

Les délégués au 12^e congrès de l'UCR-CGT décident de faire de la revalorisation des pensions un objectif revendicatif central pour les semaines et mois à venir et de travailler à développer des initiatives revendicatives sous diverses formes.

UN SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ PARTICULIÈREMENT FORT CHEZ LES BAS REVENUS ET LES CLASSES MOYENNES INFÉRIEURES
« Vous personnellement, vous sentez-vous en situation de vulnérabilité ? »
(en % de réponses « Oui, tout à fait » et « Oui, plutôt »)



Source : CRÉDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, mai 2021 et juillet 2022.
Champ : Ensemble de la population de 15 ans et plus.
Lecture : En juillet 2022, 46% des classes moyennes inférieures indiquent se sentir vulnérables.



L'aide à l'autonomie en France : un enjeu de Sécurité sociale

Face au vieillissement de la population française, la construction d'une politique publique ambitieuse d'aide à l'autonomie des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap est un enjeu majeur des prochaines années. D'ici 2050, plus de 4 millions de personnes de plus de 60 ans seront en situation de perte d'autonomie contre 2,5 millions aujourd'hui. La CGT s'alarme du manque criant d'ambition de la proposition de loi défendue par le gouvernement actuel.

La proposition de loi « bâtir la société du bien vieillir », actuellement en discussion à l'Assemblée, est largement sous dimensionnée face aux enjeux. Pourtant, cette proposition est l'aboutissement de plusieurs années de promesses irréalisées et de scandales bien réels. Par ailleurs, une loi de programmation a été annoncée par le ministre des Solidarités, sans pour autant que l'on ne connaisse l'ambition et l'horizon temporel de la présentation d'une telle loi. Aujourd'hui, la CGT déplore le manque total d'intérêt du gouvernement quant à la prise en charge de la perte d'autonomie, présente ou future, d'une partie de la population, et cette proposition de loi en est l'illustration parfaite.

Plus encore, la feuille de route interministérielle pour l'adaptation de la société au vieillissement, la Stratégie consacrée au Bien Vieillir, présentée le 17 novembre 2023, agglomère des mesures de saupoudrage sans cohérence aucune et bien loin des besoins des populations et du nécessaire **Service public de l'aide à l'autonomie** que la CGT revendique depuis plusieurs années.

Plutôt que de concentrer ses forces sur de la communication tous azimuts, centrée sur des mesures déjà mises en œuvre ou sur des annonces cosmétiques et partielles, le gouvernement devrait prioritairement concentrer son action sur les problèmes fondamentaux des secteurs de l'aide à l'autonomie.

Pour la CGT, il est nécessaire en premier lieu de revaloriser les salaires des travailleur·ses de ces secteurs et d'entamer des

campagnes massives de recrutement et de formation. Le manque de reconnaissance des qualifications des travailleuses de ces secteurs, comme nous l'indiquons dans **l'étude IRES/CGT sur les métiers du soin et du lien**, est un enjeu d'égalité femmes - hommes et de santé publique. Il faut permettre aux aidant·es de plus en plus nombreux de conserver leur place d'accompagnant et non de se substituer aux soignant·es pour des raisons financières. Enfin, l'objectif prioritaire est bien la sortie de l'aide à l'autonomie du champ du secteur privé lucratif. Le scandale Orpea et, plus récemment, celui du groupe Emera révélé par la CGT, sont seulement les parties immergées de l'iceberg. Ils se suffisent à eux-mêmes pour revenir sur le processus de privatisation du secteur. Le contrôle des investissements massifs qui sont aujourd'hui nécessaires justifie, lui aussi, que ce secteur soit placé sous pleine maîtrise publique.

Aujourd'hui, l'aide à l'autonomie dépasse de loin le périmètre de ce qu'il est convenu d'appeler la 5^{ème} branche. Trop souvent, la complexité des financements crée des disparités entre territoires, des ruptures de prise en charge, selon la situation et le statut des personnes ; des différences importantes de rémunération, selon que l'on exerce en tant que professionnel dans le public, le privé non lucratif ou le secteur marchand. Pour la CGT, la 5^{ème} branche est une erreur. En cloisonnant la perte d'autonomie, on méconnaîtra nécessairement l'ensemble des dimensions qui font que cette problématique est globale. L'autonomie est avant tout liée à la santé qu'il faut considérer comme un état complet de bien-être. Pour construire l'aide à l'autonomie de demain, c'est bien d'une **Sécurité sociale intégrale** dont nous avons besoin et non d'une Sécurité sociale partitionnée, cloisonnée et au service de « l'économie des séniors » chère au secteur marchand.

Le vieillissement de la population n'est pas un problème qui pourra se résoudre avec des mesures gadgets. C'est d'un service public dont nous avons besoin, porté par une Sécurité sociale intégrale et non d'un secteur privé lucratif qui cherchera toujours à rendre rentable ce qui n'a pas à l'être. L'avenir de l'aide à l'autonomie en France doit se construire sans le secteur marchand.

LAÏCITE

Le 7 décembre 2023 depuis l'Élysée, le grand rabbin de France, Haïm Korsia, a allumé une bougie à l'occasion de la fête juive de Hanouka. Des chants en hébreu ont accompagné cette scène sous le regard d'Emmanuel Macron. Une séquence qui a vivement fait réagir des élus, à gauche comme à droite. Ces derniers dénoncent une atteinte à la laïcité. L'Élysée n'est pas un lieu de culte. On ne transige pas avec la laïcité. Au cours de cette réunion, le chef de l'État a aussi promis de fixer "dans les semaines à venir" la date d'un hommage aux victimes de l'attaque du Hamas le 7 octobre en Israël.



Cabines de télémédecine : stop !

Une enquête menée par l'Assurance maladie en Ile-de-France révèle des différences notables entre les pratiques des médecins généralistes en cabinet et celles de ceux

travaillant pour des plateformes dédiées à la téléconsultation. D'une part les patients sont pour plus de 80 % des personnes de moins de 40 ans, inconnues des médecins présents en ligne. Le bilan souligne un coût élevé et des prescriptions disproportionnées avec un grand nombre de consultations facturées illégalement avec des majorations de nuit ou de dimanche. Plus grave en termes de santé publique, les médecins ne pouvant effectuer un véritable examen clinique jouent la carte de la sécurité et prescrivent 2,5 fois plus d'antibiotiques que les généralistes en cabinet. Par ailleurs, près de 20 % des consultations sont suivies d'une nouvelle consultation dans la semaine, souvent en présentiel.

Il s'agit là d'éléments montrant une dérive commerciale encouragée par les responsables politiques successifs qui ont voulu faire croire que la technologie pouvait pallier la baisse de la démographie médicale. De plus, cela va à l'encontre des préconisations qui indiquent que la télémédecine peut être utile pour le suivi de patients atteints de maladies chroniques par leur médecin traitant en collaboration avec d'autres professionnels de santé. Comme sur d'autres questions, le gouvernement actuel manipule l'information pour éviter le débat sur les vrais problèmes. Nous avons ainsi assisté récemment au jeu du bon et du méchant entre le ministre des transports et celui de la santé. D'un côté, celui en charge de la SNCF encourage la transformation des gares en vaste centres

commerciaux avec l'annonce d'un plan d'installation de 300 centres de télémédecine dans ces locaux où il sera bientôt plus facile de repartir avec une ordonnance que de pouvoir obtenir des renseignements auprès d'un agent SNCF. De l'autre, un ministre de la santé, véritable Ponce-Pilate, qui se montre sceptique mais déclare que ce pourrait être un outil complémentaire qui cependant ne peut être isolé du parcours de soin. Bref, comme disait Coluche, ils se foutent bien de notre gueule.

Pendant ce temps, oubliée la promesse du président de la République, que chaque assuré social ait un médecin traitant à la fin de l'année 2023 ! Oublié le mensonge sur la suppression du numerus clausus. Il faut effectivement 10 ans pour former un médecin, soit le temps des deux mandats d'E. Macron. Mais à la fin de son mandat, il y aura encore moins de médecins et surtout moins de généralistes qu'aujourd'hui. Il est donc urgent d'exiger l'arrêt immédiat de la prise en charge par la Sécurité sociale de ces dérives de la télémédecine qui n'ont pour but que d'enrichir ceux que l'on appelle les « prédateurs de la santé », déjà présents dans les EHPAD et dans une bonne partie des cabinets dentaires et ophtalmo. Alors ouvrons le débat sur un véritable service public de la santé répondant aux besoins de la population et arrêtons les solutions qui transforment la santé en service marchand financiarisé, ce qui renforcera encore plus les inégalités d'accès aux soins.

par Dr Christophe Prudhomme,
médecin urgentiste au SAMU 93



Génocide en Palestine

Le moyen Orient est une poudrière qui risque d'exploser à tout moment, le danger est bien réel. Le Yémen, l'Iran, L'Irak, le Liban risquent de s'embraser à leur tour.

Depuis le 7 octobre, la riposte de l'armée israélienne aux actes terroristes du Hamas est un carnage. 22185 Gazaouis ont été tués, dont près de 200 ces dernières 24 heures. Les hôpitaux exsangues et systématiquement pris pour cibles, ne parviennent pas à prendre en charge le flot continu des quelques 70 000 blessés. L'Unicef estime que 70 % des victimes sont des enfants et des femmes. L'ONU chiffre à 570 000 le nombre de civils confrontés « à une faim extrême ». Le peuple de Gaza est victime de la violence aveugle que lui infligent Netanyahu et son gouvernement d'extrême droite et du peu de réaction de la communauté internationale incapable de mettre un terme à son calvaire.

Face à cet engrenage mortifère, seule une pression ferme et constante du premier des alliés d'Israël, les

Etats Unis, pourrait amener Tel-Aviv à accepter un cessez-le-feu, étape indispensable vers la libération des otages et une résolution du conflit. Or, après avoir usé, début décembre de son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU pour refuser l'appel à un arrêt des combats, Biden reste depuis englué dans une complaisance coupable.

La France membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU à un poids diplomatique qu'il est urgent de faire valoir.

Face à l'horreur perpétrée par Israël dans le huis clos d'une bande de Gaza sous blocus total, la diplomatie des grands discours et des petites pressions est illusoire. L'Afrique du Sud vient de déposer une requête contre Israël devant la Cour Internationale de Justice. L'objectif est d'utiliser l'organe judiciaire des Nations Unies pour faire respecter le droit international. Paris et d'autres devaient le faire aussi !

Décès.

M. Jean GEREYS

84 ans . PEYRAUD

... Ayons une pensée pour lui

Votre correspondant:

Nom :

Tél :

La prochaine réunion sera une Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu

Le 5 février 2024 à 8h45 précises

Au foyer Henri BARBUSSE Présence indispensable

Site internet : <https://ulroussillon.reference-syndicale.fr>